

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 28 AVRIL 2015

Le 28 avril 2015 à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 22 avril 2015, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de M. David QUEIROS, Maire.

Présents :

M. David QUEIROS, Mme Michelle VEYRET, M. Giovanni CUPANI, Mme Cosima VACCA, M. Brahim CHERAA, M. Kristof DOMENECH, Mme Nathalie LUCI, M. Jérôme RUBES, Mme Monique DENADJI, Mme Houriya ZITOUNI, Mme Marie-Christine LAGHROUR, M. Franck CLET, M. Alain SEGURA, M. Fabien SPUHLER, M. Christophe BRESSON, M. Thierry SEMANAZ, Mme Marie-Lou HEMMERY, Mme Mitra REZAI, Mme Arlette JEAN, M. Mohammed HESNI, Mme Agnès SECHER, Mme Nathalie PUYGRENIER, M. Philippe SERRE, Mme Denise FAIVRE, M. Georges OUDJAUDI, Mme Nora WAZIZI, M. Philippe CHARLOT, M. Hervé MARGUET, M. Mohamed GAFSI, Mme Asra WASSFI, M. Xavier DENIZOT, M. Abdellaziz GUESMI.

Absent :

Mme Nora WAZIZI (pour le vote de la délibération n°1), M. Xavier DENIZOT (pour le vote de la délibération n°1).

Pouvoir :

M. Giovanni CUPANI a donné pouvoir à Mme Nathalie LUCI (pour le vote des délibérations n°25 à 51), Mme Diana KDOUH a donné pouvoir à M. Franck CLET, M. Ahmed MEITE a donné pouvoir à M. David QUEIROS, M. Abdallah SHAIK a donné pouvoir à Mme Cosima VACCA, Mme Maryvonne BELLEMIN a donné pouvoir à M. Jérôme RUBES, M. Pierre GUIDI a donné pouvoir à Mme Michelle VEYRET, M. Georges OUDJAUDI a donné pouvoir à Mme Denise FAIVRE (pour le vote des délibérations n°1 à 18), M. Philippe CHARLOT a donné pouvoir à M. Philippe SERRE (pour le vote des délibérations n°21 à 51), Mme Claudette CARRILLO a donné pouvoir à M. Hervé MARGUET, Mme Agnès BUSCAYRET-MASSOL a donné pouvoir à M. Mohamed GAFSI, Mme Asra WASSFI a donné pouvoir à M. Xavier DENIZOT (pour le vote des délibérations n°40 à 51).

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Cosima VACCA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Motion sur le projet de loi « d'adaptation de la société au vieillissement ».

Le Maire expose :

Le Conseil municipal s'inquiète de la situation des personnes âgées de la commune en perte d'autonomie dont l'état nécessite des aides afin de leur permettre de rester à domicile ou pour intégrer un établissement médicalisé. Pour certaines, un hébergement en établissement médicalisé est indispensable.

Par ailleurs, les associations et services publics prestataires rencontrent de graves difficultés financières. C'est le cas de notre Centre Communal d'Action Sociale gestionnaire d'un service d'aide à domicile dont le déficit pèse sur les finances de la ville.

Aussi il est urgent que des mesures législatives et réglementaires soient adoptées dans l'intérêt des usagers et des associations et services publics prestataires pour :

- permettre un financement adapté et suffisant des organismes non lucratifs d'aide à domicile ou gestionnaire d'établissement,
- améliorer les prestations à domicile,
- réduire le reste à charge financier des usagers en développant le principe de solidarité nationale,
- développer les solutions de répit en direction des aidants non professionnels et favoriser l'innovation par le biais d'une aide financière à l'expérimentation,
- améliorer la situation des personnels par une reconnaissance du Diplôme d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) dans les statuts de la fonction publique, une revalorisation des salaires et en adaptant la formation des intervenantes à domicile aux évolutions de la dépendance,
- reconnaître les retraités comme des acteurs économiques majeurs, générant la création de centaines de milliers d'emplois, et s'investissant, bénévolement et activement, dans tous les domaines de la société,
- débloquer les moyens adéquats pour permettre des réhabilitations des Logements Foyers. En effet, la majorité de ces structures a été créée dans les années 70 et a donc besoin de restructuration et de mise aux normes conséquentes.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement attendue depuis de nombreuses années sous des appellations diverses, pourrait permettre des améliorations certaines en ce domaine, à condition que les financements qui lui sont associés soient à la hauteur des besoins et dans le cadre de la solidarité nationale et non, comme annoncé dans le projet actuellement soumis au parlement, supportés uniquement par la CASA (contribution additionnelle solidarité autonomie), un impôt à la source de 0,3% des pensions des salariés retraités imposables instaurée en 2013.

Pour ces raisons,
le Conseil municipal de Saint-Martin-d'Hères,

DENONCE

La réglementation actuelle qui laisse à charge, pour de nombreux bénéficiaires, un poids financier que ni eux, ni leurs proches ne peuvent assumer.

EXIGE

Que des mesures financières soient prises rapidement pour venir en aide aux associations et services rencontrant de graves difficultés financières et qu'une refonte pérenne de la tarification soit mise en place.

DEMANDE

Que tout soit mis en œuvre afin que la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement soit adoptée et promulguée au plus tôt en tenant compte des remarques précédentes.

RAPPELLE

Le rôle du CCAS dans l'accompagnement des personnes âgées sur la commune de Saint-Martin-d'Hères et l'obtention du trophée territorial « pôle d'excellence territorial » en 2010 qui consacre la politique mise en place depuis de nombreuses années en faveur de la reconnaissance des actions de prévention du vieillissement et de l'accompagnement de la dépendance à domicile.

*Adoptée : 28 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
6 NPPPV Couleurs SMH
1 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens
2 NPPPV UMP*

- Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

Des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 - Créations et suppressions d'emplois.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DEMANDE

BUDGET VILLE EMPLOIS PERMANENTS

Direction des Ressources Humaines			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (grades attaché à attaché principal – indices bruts 379 à 966)	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (grade attaché principal – indices bruts 504 à 966)	Créations / Suppressions de postes : comité technique du 17/03/2015	Direction des Ressources Humaines
1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (grades attaché à Directeur – indices bruts 379 à 985)	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (grades attaché principal – indices bruts 379 à 966)	Commission Administrative Paritaire du 26/03/2015 Avancement de grade	
Direction Générale			
Création(s) de postes			
1 emploi fonctionnel de Directeur(trice) Générale Adjoint(e) des Services des communes de 20 000 à 40 000 habitants (indices bruts 570 à 966)		Créations / Suppressions de postes : comité technique du 17/03/2015	

Direction Éducation Enfance Jeunesse			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (grades : attaché à attaché principal - indices bruts 379 à 966)	1 poste relevant du cadre d'emplois des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (grade : ETAPS principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	Créations / suppressions de postes : Comité Technique du 03/02/2015 - Commission Administrative Paritaire du 26/03/2015 Promotion interne	Service animation enfance
Direction de la Sécurité Publique et de la Prévention			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale (grades : de chef de service de police municipale à chef de service de police municipale principal de 1ère classe – indices bruts 648 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale (grade : brigadier chef principal – indices bruts 366 à 574)	Commission Administrative Paritaire du 26/03/2015 Promotion interne Recrutement suite mutation	Police Municipale
Direction Investissements et Logistique			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
	4 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade : adjoint technique principal de 2ème classe – indices bruts 348 à 465)	Créations / suppressions de postes : Comité Technique du 02 juin 2014 - Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Promotion interne	Service Entretien tous bâtiments
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe – indices bruts 342 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grade : agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 348 à 374)	Créations / suppressions de postes : Comité Technique du 02 juin 2014	Service Entretien tous bâtiments
	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade Adjoint technique de 2ème classe)	Mobilité interne	Service Entretien tous bâtiments

Direction des Systèmes d'information			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grade de technicien à technicien principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade : adjoint technique de 2ème classe)	Créations / suppressions de postes : Comité Technique du 28 novembre 2014	Service informatique
Direction des Infrastructures Extérieures			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe – indices bruts 342 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade : adjoint technique principal de 1ère classe)	Recrutement direct - Reclassement pour inaptitude au poste	Service espaces verts, éclairage public et feux tricolores
Direction des affaires juridiques, administratives et réglementaires			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grades : technicien à technicien principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades : rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	Recrutement suite mutation	Urbanisme-Foncier

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 26 mars 2015,

**BUDGET VILLE
EMPLOIS PERMANENTS**

Direction Action Sociale de Proximité et développement social			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
2 postes relevant du cadre d'emplois des Adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 2ème classe à adjoint administratif principal de 1ère classe – indices bruts de 340 à 543)	2 postes relevant du cadre d'emplois des Adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Action sociale de proximité
1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (grades : auxiliaire de puériculture de 1ère classe à auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe – indices bruts 342 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (grade : auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe)		

Direction Bâtiments			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
3 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	3 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 1ère classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Service bâtiments, ateliers municipaux
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grade : agent de maîtrise à agent de maîtrise principal – indices bruts 348 à 574)	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grade : agent de maîtrise)		
Cabinet du Maire			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades : rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade: rédacteur principal de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancement de grade	Cabinet du Maire
Direction de l'habitat et de la politique de la ville			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades : rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade: rédacteur)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancement de grade	Service habitat
Direction des affaires juridiques, administratives et réglementaires			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancement de grade	Service affaires juridiques – Questure, réglementation et Assurances
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades : rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade: rédacteur)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Service formalités administratives, élections

1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 2ème classe à adjoint administratif principal de 1ère classe – indices bruts de 342 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 1ère classe)		
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 2ème classe à adjoint administratif principal de 1ère classe – indices bruts de 342 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Changement, de filière, dispositif Loi mobilité	Service État civil
Direction Éducation Enfance Jeunesse			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 2ème classe à adjoint administratif principal de 1ère classe – indices bruts de 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif principal de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancement de grade	Service animation enfance
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 2ème classe à adjoint administratif principal de 1ère classe – indices bruts de 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 1ère classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Service Accueil familles et affaires scolaires
4 postes relevant du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (grades : ATSEM de 1ère classe à ATSEM principal de 1ère classe – indices bruts 342 à 543)	4 postes relevant du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (grades : 1 poste d'ASTEM de 1ère classe et 3 postes ATSEM principal de 2ème classe)		
1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs (grades : animateur à animateur principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs (grade : animateur)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015	Service Jeunesse
1 poste relevant du cadre d'emplois des infirmiers (infirmier de classe normale à infirmier de classe supérieure – indices bruts 350 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des infirmiers (infirmier de classe normale à infirmier de classe supérieure – indices bruts 350 à 675)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Service petite enfance

1 poste relevant du cadre d'emplois des puéricultrices (grades : puéricultrice de classe normale à puéricultrice hors classe – indices bruts 439 à 740)	1 poste relevant du cadre d'emplois des puéricultrices (grades : puéricultrice de classe supérieure)		
2 postes relevant du cadre d'emplois des Éducateurs de Jeunes Enfants (grades : EJE à EJE principal – indices bruts 350 à 675)	2 postes relevant du cadre d'emplois des Éducateurs de Jeunes Enfants (grades : EJE)		
4 postes relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (grades : auxiliaire de puériculture de 1ère classe à auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe – indices bruts 342 à 543)	4 postes relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (grades : 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe et 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe)		
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 2ème classe à adjoint administratif principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 1ère classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Service restauration municipale
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique principal de 2ème classe)		
Direction générale Adjointe des Services Techniques			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs (grades : ingénieur à ingénieur en chef de classe exceptionnelle – indices bruts 366 à indice HEB - Hors Échelle B)	1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs (grade : ingénieur en chef de classe normale)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancement de grade	Direction Générale Adjointe des Services Techniques
Direction des Infrastructures Extérieures			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grade de technicien à technicien principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grade : technicien principal de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancement de grade	Service espaces verts, éclairage public et feux tricolores

1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grades : technicien à technicien principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grade : agent de maîtrise principal)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Promotion interne	Service Sport Technique Travaux
4 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	4 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : 2 postes d'adjoint technique de 2ème classe, 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe, 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Service propreté urbaine
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique principal de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancement de grade	Service Sport technique
2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Service espaces verts, éclairage public et feux tricolores
1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grade de technicien à technicien principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grade : technicien principal de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancement de grade	Service Bureau d'étude
Direction Investissement et Logistique			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
3 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	3 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe, 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Service entretien tous bâtiments

1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 2ème classe à adjoint administratif principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancement de grade	Marchés publics
Direction des Systèmes d'Information			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 2ème classe à adjoint administratif principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancement de grade	Service informatique
1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs (grades : ingénieur à ingénieur en chef de classe normale – indices bruts 379 à 1015)	1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs (grade : ingénieur principal)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancement de grade	Système d'Information géographique (SIG)
Direction des Ressources Humaines			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
2 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades : de rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	2 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade: rédacteur principal de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Service Gestion Administrative des personnels
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades : de rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade: rédacteur)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancement de grade	Service Développement de l'emploi et des compétences
Direction Sport - Culture - Vie locale			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique (grades : professeur d'enseignement artistique de classe normale à professeur d'enseignement artistique hors classe – indices bruts 433 à 966)	1 poste relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique (grade : professeur d'enseignement artistique de classe normale)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Centre Erik Satie

1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades : de rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade: rédacteur)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Service Équipement culturel et prestations matériels
2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 1ère classe)		
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoint du patrimoine (grades : adjoint du patrimoine de 2ème classe à adjoint du patrimoine principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoint du patrimoine (grades : adjoint du patrimoine de 2ème classe à adjoint du patrimoine principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Service Médiathèque
1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (grades : ACPB à ACPB principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (grade : ACPB principal de 2ème classe)		
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique principal de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancement de grade	Service Affaires culturelles Mon ciné
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (grades : adjoint d'animation de 2ème classe à adjoint d'animation principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (grade : adjoint d'animation de 2ème classe)		
4 postes relevant du cadre d'emplois des Éducateurs des Activités Physiques et Sportives (grades : EAPS à EAPS principal de 1ère classe – indices bruts 348 à 675)	4 postes relevant du cadre d'emplois des Éducateurs des Activités Physiques et Sportives (grades : 2 postes d'EAPS et 2 postes d'EAPS principal de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancement de grade	Service Sports

Direction de la Sécurité Publique et de la prévention			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
5 postes relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale (grades : de gardien de police municipale à brigadier chef principal – indices bruts 342 à 574)	5 postes relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale (grades : 1 poste relevant du cadre d'emploi des gardiens de police municipale et 4 postes relevant du cadre d'emploi des brigadiers chef principaux)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Service Police municipale
Direction Hygiène Santé			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 2ème classe à adjoint administratif principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 1ère classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Administration Direction hygiène santé
Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grades : attaché à attaché principal (grades attaché à attaché principal – indices bruts 379 à 966)	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grade: rédacteur principal de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Promotion interne	Service Habitat

**BUDGET EAU
EMPLOIS PERMANENTS**

Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 2ème classe à adjoint administratif principal de 1ère classe – indices bruts de 340 à 543)	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe et 1 poste d'adjoint administratif de principal de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Avancements de grade	Service Eau Administratif

1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe – indices bruts 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique de 1ère classe)		
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade : adjoint technique territorial principal de 2ème classe)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (grade : adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe)	Créations / suppressions de postes : Comité Technique du 03/02/2015	
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif de 2ème classe à adjoint administratif principal de 1ère classe – indices bruts de 340 à 543)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade : adjoint technique territorial principal de 2ème classe)	Commission administrative paritaire du 26/03/2015 Changement de filière, dispositif Loi mobilité	

*Adoptée : 36 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 pour UMP
1 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

2 - Accord sur la demande de protection fonctionnelle d'un agent de la ville pour des actes de violences physiques et verbales subis dans le cadre de ses fonctions le 26 janvier 2015.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

ACCORDE

La protection fonctionnelle sollicitée à M. LEGRAND.

MANDATE

La somme correspondante au remboursement des honoraires de l'avocat assurant la défense des intérêts de l'agent précité et permettant la réparation des préjudices matériels, corporels, financiers ou moraux subis par cet agent.

DIT

Que les crédits sont inscrits au budget communal.

*Adoptée : 35 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention UMP*

3 - Sinistre du 1er février 2015 – avenue du 8 mai 1945 : Remboursement de la facture de réparation du véhicule de M.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De procéder au remboursement des réparations du véhicule de M. KARROUCH Khaled pour un montant à 2.342,27 euros TTC (deux mille trois cent quarante-deux euros, et vingt-sept centimes).

DIT

Que la dépense sera imputée sur le compte 6718.

*Adoptée : 37 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
2 pour UMP
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens*

**4 - Mise en place d'un rideau métallique motorisé au gymnase Jean-Pierre-Boy :
Autorisation donnée à M. le Maire de déposer une Autorisation d'Urbanisme.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à déposer une demande d'Autorisation d'Urbanisme pour la mise en place d'un rideau métallique motorisé au gymnase Jean-Pierre-Boy.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

5 - Marché de gardiennage de chantiers et sites communaux hors télésurveillance à Saint-Martin-d'Hères : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec la société G.P.S.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer le marché concernant le gardiennage de chantiers et sites communaux hors télésurveillance, avec l'entreprise G.P.S., domiciliée 7, allée du Bel Horizon – 38800 Pont de Claix pour un montant minimum du marché de 50 000 € H.T./an et pour un montant maximum de 180 000 € H.T./an.

DIT

Que le marché est conclu pour une période initiale de 1 an du 26/06/2015 au 25/06/2016.

Que le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 25 juin 2019.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur diverses imputations du budget principal et des budgets annexes.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

6 - Travaux de réfection et de mise en accessibilité de la piscine municipale – marché n°14/040-01 – lot n°1 « Démolition, gros-oeuvre, étanchéité » : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°14/040-01 passé avec la société TOMAI.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n°14/040-01 relatif aux travaux de réfection et de mise en accessibilité de la piscine municipale – Marché n°14-040-01 « démolition, gros-œuvre, étanchéité » passé avec la société TOMAI domiciliée 220 route de Chantarot 38210 Vourey pour un montant de 17 239,50 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la Société TOMAI domiciliée 220 route de Chantarot 38210 Vourey.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

7 - Travaux de réfection et de mise en accessibilité de la piscine municipale – marché n°14/040-02 – lot n°2 « Terrassement, VRD » : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°14/040-02 passé avec la société AVP – TP.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n°14/040-02 relatif aux travaux de réfection et de mise en accessibilité de la piscine municipale – Marché n°14-040-02 « terrassement, V.R.D » passé avec la société A.V.P. - T.P. domiciliée 1 rue Marcel Chabloz 38400 Saint-Martin-d'Hères pour un montant de – 2 855,28 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la Société AVP TP domiciliée 1 rue Marcel Chabloz 38400 Saint-Martin-d'Hères.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

8 - Travaux de réfection et de mise en accessibilité de la piscine municipale – marché n°14/040-03 – lot n°3 « Dallages » : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°14/040-03 passé avec la société EVD.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n°14/040-03 relatif aux travaux de réfection et de mise en accessibilité de la piscine municipale – Marché n°14/040-03 « dallages » passé avec la société E.V.D. domiciliée 1 rue Georges Percé - 38400 Saint-Martin-d'Hères pour un montant de 7 000,63 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société E.V.D. domiciliée 1 rue Georges Percé 38400 Saint-Martin-d'Hères.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération du budget principal.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

9 - Travaux de réfection et de mise en accessibilité de la piscine municipale – marché n°14/040-04 – lot n°4 « Carrelage, faïences » : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°14/040-04 passé avec la société MIGNOLA.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n°14/040-04 relatif aux travaux de réfection et de mise en accessibilité de la piscine municipale – Marché n°14/040-04 « carrelage, faïence » passé avec la société MIGNOLA domiciliée ZAC Puits d'Ordet 73190 Challes les Eaux pour un montant de 17 310,00 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société MIGNOLA domiciliée ZAC Puits d'Ordet 73190 Challes les Eaux

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

10 - Travaux de réfection et de mise en accessibilité de la piscine municipale – marché n°14/040-05 – lot n°5 « Hydraulique, traitement de l'eau » : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°14/040-05 passé avec la société ETE.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n°14/040-05 relatif aux travaux de réfection et de mise en accessibilité de la piscine municipale – Marché n° 14/040-05 « hydraulique piscine, traitement des eaux » passé avec la société E.T.E domiciliée chemin du Pas de las Carrettas 66250 Saint Laurent de la Salanque pour un montant de 28 895,73 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la Société E.T.E. domiciliée chemin du Pas de las Carrettas 66250 Saint Laurent de la Salanque.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

11 - Travaux de création de locaux au 3^{ème} étage du bâtiment B 31 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°14/043-2 passé avec la société MAG - lot n°2 « menuiseries bois extérieures, menuiseries intérieures, volets roulants ».

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n°14/043-2 relatif au travaux de création de locaux au 3ème étage du bâtiment B 31 – Marché n°14-043-2 lot n°2 « menuiseries bois extérieures, menuiseries intérieures, volets roulants », passé avec la société MAG, domiciliée 253, rue de Bretagne – 38190 Froges, pour un montant de 990 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société MAG, domiciliée 253, rue de Bretagne – 38190 Froges.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

12 - Marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la maternelle Joliot Curie - lot n°12 « CVC, plomberie » : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché avec l'entreprise GANGI.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer le marché concernant les travaux de réhabilitation et d'extension de la maternelle Joliot Curie - lot n°12 « CVC-plomberie », avec l'entreprise GANGI, pour un montant du marché total de 179 076,36 € H.T.

DIT

Que le délai d'exécution des travaux de l'ensemble des lots est de 13 mois. Le début d'exécution du marché part à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer en premier l'exécution des travaux lui incombant.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur diverses imputations du budget principal et des budgets annexes.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

13 - Travaux de réhabilitation de la salle Paul Bert : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°13/038-02 passé avec la société ALPIBAT - lot n°2 « façades ».

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n°13/038-02 relatif aux travaux de réhabilitation de la salle Paul Bert – lot n°2 « façades », passé avec la société ALPIBAT, domiciliée 14, rue du Grand Veymont -38320 Eybens, pour un montant de 1 248,22 € HT.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société ALPIBAT, domiciliée 14, rue du Grand Veymont - 38320 Eybens, pour un montant de 1 248,22 € HT.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

14 - Travaux de réhabilitation de la salle Paul Bert : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°13/038-05 passé avec la société Serrurerie FERALUX - lot n°5 « menuiseries extérieures aluminium ».

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n°13/038-05 relatif aux travaux de réhabilitation de la salle Paul Bert – lot n°5 "menuiseries extérieures aluminium", passé avec la société Serrurerie FERALUX, domiciliée avenue Jean Jaurès 73800 Montmélian, pour un montant de 770 € HT.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société Serrurerie FERALUX, domiciliée avenue Jean Jaurès 73800 Montmélian, pour un montant de 770 € HT.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

15 - Travaux de réhabilitation de la salle Paul Bert : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°2 au marché n°13/038-06 passé avec la société Serrurerie PERRIN - lot n°6 « serrurerie, métallerie ».

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°2 au marché n°13/038-06 relatif aux travaux de réhabilitation de la salle Paul Bert – lot n°6 « serrurerie, métallerie », passé avec la société Serrurerie PERRIN, domiciliée 2, chemin de l'Industrie – 38640 Claix, pour un montant de 3 000 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°2 au marché passé avec la société Serrurerie PERRIN, domiciliée 2, chemin de l'Industrie – 38640 Claix, pour un montant de 3 000 € H.T.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

16 - Travaux de réhabilitation de la salle Paul Bert : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°13/038-07 passé avec la société L'ART DU BOIS - lot n°7 « menuiseries intérieures bois ».

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n°13/038-07 relatif aux travaux de réhabilitation de la salle Paul Bert – lot n°7 « menuiseries intérieures bois », passé avec la société L'ART DU BOIS, domiciliée 2, rue Georges Politzer – 38130 Echirolles, pour un montant de 1 108,64 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société L'ART DU BOIS, domiciliée 2, rue Georges Politzer – 38130 Echirolles, pour un montant de 1 108,64 € H.T.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

17 - Travaux de réhabilitation de la salle Paul Bert – Marché n°13/038-09 lot n°9 « sols durs, faïences » : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°2 au marché n°13/038-9 passé avec la société AJ CERAMIC.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n°13/038-9 relatif aux travaux de réhabilitation de la salle Paul Bert – Marché n°13/038-9 lot n°12 « sols durs faïence » passé avec la société AJ CERAMIC domiciliée 28, avenue de l'Ile Brune 38120 Saint Egrève, pour un montant de 4 569,25 € HT.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°2 au marché passé avec la société AJ CERAMIC domiciliée 28, avenue de l'Ile Brune 38120 Saint Egrève.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

18 - Travaux de réhabilitation de la salle Paul Bert – Marché n°13/038-12 lot n°12 « peinture, revêtements muraux » : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°13/038-12 passé avec la société AC ZANGOLI.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n°13/038-12 relatif aux travaux de réhabilitation de la salle Paul Bert – Marché n°13/038-12 lot n°12 « peinture, revêtements muraux » passé avec la société AC ZANGOLI, domiciliée 14, allée du Parc 38130 Echirolles, pour un montant de – 8 569,00 € HT.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société AC ZANGOLI, domiciliée 14, allée du Parc 38130 Echirolles.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

19 - Constitution d'une servitude pour l'installation de deux coffrets et le passage d'une canalisation souterraine sur les parcelles BD 163 et 255 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention correspondante avec ERDF.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La constitution d'une convention de servitude pour l'installation de deux coffrets et le passage d'une canalisation souterraine sur les parcelles BD 163 et 255, entre ERDF et la ville de Saint-Martin-d'Hères.

DIT

Qu'à cet effet, cette servitude donnera droit à ERDF d'enfouir dans le sol les câbles et dispositifs annexes et d'une façon générale de pénétrer en tous temps pour exécuter tous les travaux nécessaires à l'exploitation, la surveillance, l'entretien et la réparation de ces ouvrages.

Que la présente convention portant création de servitude sera valable pendant toute la durée d'exploitation de la ligne ou jusqu'à son enlèvement ou mise hors service par Électricité Réseau Distribution France.

Que la présente convention de servitude est consentie et acceptée à titre gratuit.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention concrétisant la mise en place de cette servitude.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

20 - Marché de fourniture d'électricité : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les communes de Saint-Martin-d'Hères, Echirolles, Fontaine, Le Pont de Claix, Sassenage, Champ sur Drac, Seyssins, Seyssinet-Pariset, le SIRD, le SIRLYSAG, la Commissions syndicale des moulins de Villancourt et les CCAS de Saint-Martin-d'Hères, Echirolles, Fontaine et Seyssinet-Pariset.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les communes de Saint-Martin-d'Hères, Echirolles, Fontaine, Le Pont de Claix, Sassenage, Champ sur Drac, Seyssins, Seyssinet-Pariset, le SIRD, le SIRLYSAG, la Commissions syndicale des moulins de Villancourt et les CCAS de Saint-Martin-d'Hères, Echirolles, Fontaine et Seyssinet-Pariset.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

21a - Parc Naturel Régional de Belledonne : Parc Naturel Régional de Belledonne : Adhésion à l'association Espace Belledonne.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

D'adhérer à l'association Espace Belledonne.

DECIDE

D'inscrire au budget primitif 2015 le montant prévisionnel de la cotisation soit 5 000€.

DIT

Que la dépense sera imputée au budget 2015 sur le budget principal.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

21b - Parc Naturel Régional de Belledonne : Désignation d'un représentant et de son suppléant.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DESIGNE

M. Christophe BRESSON comme représentant de la ville de Saint-Martin-d'Hères au sein de l'association Espace Belledonne et M. Giovanni CUPANI comme son suppléant.

*Adoptée : 29 voix pour
27 pour Majorité
2 pour UMP
1 NPPPV Conseiller Municipal Indépendant
7 NPPPV Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens*

22 - Copropriété « Les Espaces » Campagne Isolation MurMur – Participation financière de la Ville : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention pour le versement entre les mains du Syndic de la copropriété « Les Espaces », engagée dans le dispositif « MurMur » Campagne Isolation hors OPAH, d'une aide financière globale en direction de l'ensemble des copropriétaires et des aides individuelles pour les copropriétaires occupants sous condition d'éligibilité.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention à intervenir entre la commune et le syndic de la copropriété « Les Espaces » engagée dans le dispositif « MurMur » Campagne Isolation hors OPAH, définissant les modalités de versement entre les mains du Syndic des aides revenant à la copropriété, dans le respect de l'enveloppe votée au budget primitif 2015 au titre :

- d'une aide globale à la copropriété,
- des aides individualisées en faveur des copropriétaires occupants éligibles sous conditions de ressources et au vu du diagnostic individuel financier établi par le PACT38.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec le Syndic de la copropriété « Les Espaces » pour l'octroi de la participation financière de la commune.

DIT

Que la dépense est inscrite au budget principal à la section d'investissement imputation : LOGEME/72/20422/HABI.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

23 - Copropriété « Les Myosotis » Campagne Isolation MurMur – Participation financière de la Ville : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention pour le versement entre les mains du Syndic de la copropriété « Les Myosotis », engagée dans le dispositif « MurMur » Campagne Isolation hors OPAH, d'une aide financière globale en direction de l'ensemble des copropriétaires et des aides individuelles pour les copropriétaires occupants sous condition d'éligibilité.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention à intervenir entre la commune et le syndic de la copropriété « Les Myosotis » engagée dans le dispositif « MurMur » Campagne Isolation hors OPAH, définissant les modalités de versement entre les mains du Syndic des aides revenant à la copropriété, dans le respect de l'enveloppe votée au budget primitif 2015 au titre :

- d'une aide globale à la copropriété,

- des aides individualisées en faveur des copropriétaires occupants éligibles sous conditions de ressources et au vu du diagnostic individuel financier établi par le PACT38.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec le Syndic de la copropriété « Les Myosotis » pour l'octroi de la participation financière de la commune.

DIT

Que la dépense est inscrite au budget principal à la section d'investissement imputation LOGEME/72/20422/HABI.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

24 - Opération de réhabilitation de la copropriété « Le Grand Pré » sis 1-3-5 rue Auguste Renoir et 149 avenue Ambroise Croizat à Saint-Martin-d'Hères : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention particulière d'OPAH avec Grenoble Alpes Métropole au titre de ses propres crédits et de ceux de l'ANAH et le syndic de la copropriété.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 modifiant l'article 5.1 de la convention particulière d'OPAH copropriété dégradée du 12 novembre 2012.

AUTORISE

M. le Maire à signer cet avenant et tous documents se rapportant à cette opération.

DIT

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte dépenses LOGEME/72/20422/ 0795/HABI.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

25 - Dispositif d'accompagnement des copropriétés – Programmation 2015 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer tout document relatif aux opérations en cours et à solliciter les aides accordées par l'ANAH et Grenoble Alpes Métropole.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La programmation 2015 relative au dispositif d'accompagnement des copropriétés de la Ville de Saint-Martin-d'Hères.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document relatif aux opérations en cours et à solliciter les aides accordées par l'ANAH et la Métro.

DIT

Que les dépenses correspondantes aux missions confiées au Pact 38 seront inscrites au budget principal sur :

- imputation LOGEME/72/2181/HABITAT pour les honoraires du PACT,
- imputation LOGEME/72/611/HABITAT pour la mission du CCAS.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

26 - Mission d'accompagnement et de développement social des projets de réhabilitation des copropriétés fragilisées de Saint-Martin-d'Hères confiée au CCAS – Année 2014 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°2 à la convention signée avec le CCAS de Saint-Martin-d'Hères.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°2 à la convention 2014 signée avec le CCAS de Saint-Martin-d'Hères tel qu'annexé.

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention 2014 signée avec le CCAS de Saint-Martin-d'Hères.

DEMANDE

Le remboursement par le CCAS de la somme de 11 835.83€ représentant le versement effectué au titre de la mission de suivi animation « Le Pierre Séward III » pour l'année 2014.

DIT

Que la recette correspondante sera affectée sur le budget principal à l'imputation Logeme/72/20422/Habi pour faire face au règlement des aides globales et individuelles accordées par la Ville aux copropriétés dans le cadre du dispositif MurMur hors OPAH.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

27 - Mission d'accompagnement et de développement social des projets de réhabilitation des copropriétés fragilisées de Saint-Martin-d'Hères confiée au CCAS – Année 2015 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention avec le CCAS de Saint-Martin-d'Hères et demandes de subventions auprès de Grenoble Alpes Métropole (crédits Métro et ANAH), et de l'ensemble des partenaires concernés.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention à intervenir avec le CCAS de Saint-Martin-d'Hères telle qu'annexée.

SOLLICITE

Pour chacune des copropriétés concernées une participation de Grenoble Alpes Métropole (crédits Métro et ANAH), au regard des dispositions prévues dans le cadre du dispositif d'intervention OPAH copropriétés fragilisées.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention avec le CCAS de Saint-Martin-d'Hères pour l'année 2015, pour un montant annuel fixé à 7 472.50 € (mission non assujettie à la TVA).

DIT

Que la dépense correspondant à la mission d'accompagnement des opérations de réhabilitation des copropriétés fragilisées de Saint-Martin-d'Hères, confiée au CCAS au titre de l'année 2015 sera imputée au budget principal sur la ligne LOGEME/72/611/HABITAT.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

28 – Reportée.

29 - Affectation de subventions à l'association sportive ESSM KARATE.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

Le versement d'une subvention telle que mentionnée dans le tableau ci-dessous :

Subvention "projet" pour une association signataire d'un contrat d'objectifs et de moyens

Club	Objet de la subvention	Montant de la subvention
ESSM KARATE	Subvention "projets" - aménagement du bureau situé au Gymnase H. Maurice - organisation d'un stage avec la participation de l'expert fédéral J-P LAVORATO, le 27 02 2015, à SMH	500 €
Subventions déjà versées	Année sportive 2014-2015 : 3 705 € Année sportive 2013-2014 : 3 445 €	

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2015 (6574/40/SPOANI).

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

30 - Affectation de subventions à l'association sportive ESSM KODOKAN DAUPHINE.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

Le versement d'une subvention telle que mentionnée dans le tableau ci-dessous :

Subvention pour frais de transports pour une association signataire d'un contrat d'objectifs et de moyens

Club	Objet de la subvention	Montant de la subvention
ESSM KODOKAN DAUPHINE	Subvention pour frais de transports pour la saison 2013-2014 (différentiel)	463 €
Subventions déjà versées	Année sportive 2014-2015: 90 167 € Année sportive 2013-2014: 86 757 €	

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2015 (6574/40/SPOANI).

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

31 - Affectation de subventions à l'association sportive GSMHGUC HANDBALL.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

Le versement des subventions telles que mentionnées dans les tableaux ci-dessous :

1 - Subvention pour frais de transports pour une association signataire d'un contrat d'objectifs et de moyens

Club	Objet de la subvention	Montant de la subvention
GSMHGUC HANDBALL	Subvention pour frais de transports dans le cadre d'un stage d'hiver, le 11 02 2015 au match de LNH Chambéry-Sélestat	450 €
Subventions déjà versées	Année sportive 2014-2015: 73 371 € Année sportive 2013-2014: 90 648 €	

2 - Subvention exceptionnelle pour une association signataire d'un contrat d'objectifs et de moyens

Club	Objet de la subvention	Montant de la subvention
GSMHGUC HANDBALL	Subvention exceptionnelle afin de pouvoir équilibrer l'exercice financier saison 2014-2015 (un manque par rapport à la saison précédente)	8 000 €
Subventions déjà versées	Année sportive 2014-2015: 73 371 € Année sportive 2013-2014: 90 648 €	

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2015 (6574/40/SPOANI).

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

32 - Affectation de subventions à l'ASSOCIATION SPORTIVE MARTINEROISE.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

Le versement des subventions telles que mentionnées dans les tableaux ci-dessous :

Commission vie associative, culturelle et sportive du 26 février 2015

1 - Subvention exceptionnelle pour une association signataire d'un contrat d'objectifs et de moyens

Club	Objet de la subvention	Montant de la subvention
ASM	Subvention exceptionnelle d'équilibre (déficit de 15 000 € pour la saison 2013-2014)	15 000 €

Subventions déjà versées	Année sportive 2014-2015: 77 990 € Année sportive 2013-2014: 80 150 €	
--------------------------	--	--

Commission vie associative, culturelle et sportive du 9 avril 2015

2 - Subventions "projets" pour une association signataire d'un contrat d'objectifs et de moyens

ASSOCIATION SPORTIVE MARTINEROISE	Subvention "projets" : -Tournoi féminin : 3000 € -Tournois jeunes : 3000 € -Tournois à l'extérieur : 3 000 € -Stages février et printemps : 12 000 € -Journée nationale jeunes (en attente de validation) 3 500 €	15 000 €
Suivi des subventions déjà versées	Année sportive 2014-2015: 77 990 € Année sportive 2013-2014: 80 150 €	

DIT

Que le versement de la subvention sera conditionné :

- par la mise en place d'un plan de formation des éducateurs,
- par l'engagement de la ville (via le service des sports et le service contrôle de gestion) à accompagner l'association sportive pour l'élaboration du budget prévisionnel 2015/2016
- par la fixation par la commune, d'un plafond à sa participation financière.

*Adoptée : 36 voix pour
26 pour Majorité
1 NPPPV Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
1 abstention Couleurs SMH
1 pour Alternative du Centre et des Citoyens
1 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 pour UMP*

33 - Affectation de subventions à l'association sportive SMH RUGBY.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

Le versement des subventions telles que mentionnées dans les tableaux ci-dessous :

1 - Subvention exceptionnelle pour une association signataire d'un contrat d'objectifs et de moyens

Club	Objet de la subvention	Montant de la subvention
SMH RUGBY	Subvention pour l'achat de parkas avec le logo SMH pour les adultes qui s'investissent dans le club	1 000 €

Subventions déjà versées	Année sportive 2014-2015: 28 371 € Année sportive 2013-2014: 32 173 €	
--------------------------	--	--

2 - Subvention pour frais de transports pour une association signataire d'un contrat d'objectifs et de moyens

Club	Objet de la subvention	Montant de la subvention
SMH RUGBY	Subvention pour frais de transports de l'école de rugby au tournoi de l'Ovalie des Sables à Valras du 23 mai au 25 mai 2015. (90 enfants)	2 800 €
Suivi des subventions déjà versées	Année sportive 2014-2015: 28 371 € Année sportive 2013-2014: 32 173 €	

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2015 (6574/40/SPOANI).

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

34 - Affectation de subventions à l'ASSOCIATION SPORTIVE DU RING MARTINEROIS.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

Le versement d'une subvention telle que mentionnée dans le tableau ci-dessous :

Subvention "projet" pour une association signataire d'un contrat d'objectifs et de moyens.

Club	Objet de la subvention	Montant de la subvention
ASSOCIATION SPORTIVE DU RING MARTINEROIS	Subvention "projet" : - Défis boxe	1 000 €
Suivi des subventions déjà versées	Année sportive 2014-2015: 25 120 € Année sportive 2013-2014: 22 670 €	

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2015 (6574/40/SPOANI).

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

35 – Reportée.

36 – Reportée.

37 - Tarifs des spectacles programmés à L'heure bleue, applicables à partir du 17 juin 2015.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Le cadre tarifaire pour la saison artistique 2015-2016 de L'heure bleue tel que visé ci-dessous :

<p>Tarif type "A" Normal : 27 € Réduit : 23 € <i>Découverte : 20 €</i> Abonnement normal : 16 € Abonnement réduit : 14 € Abonnement jeune : 7,5 €</p>	<p>Tarif type "B" Normal : 19 € Réduit : 16 € Découverte : 14 € Abonnement normal : 12 € Abonnement réduit : 10 € Abonnement jeune : 7 €</p>
<p>Tarif type "C" Normal : 15 € Réduit : 13 € Découverte : 11 € Abonnement normal : 9.50 € Abonnement réduit : 8 € Abonnement jeune : 6 €</p>	<p>Tarif type "D" Normal : 12 € Réduit : 10 € Découverte : 9 € Abonnement normal : 8 € Abonnement réduit : 7 € Abonnement jeune : 5 €</p>
<p>Tarif type "E" Normal : 19 € Réduit : 16 € Découverte : 10 € Abonnement normal : 12 € Abonnement réduit : 8 € Abonnement jeune : 7 €</p>	

Tarif unique pour les spectacles de "petite forme", en "hors les murs" ou présentés par des amateurs : 5 € ou 8 €.

Pour tous les spectacles :

- Tarif unique (hors abonnement) pour les moins de 16 ans : 8.00 €
- Ecoles maternelles et primaires de Saint-Martin-d'Hères : 3,50€
- Ecoles maternelles et primaires hors Saint-Martin-d'Hères : 5,00 €
- Collèges, lycées et groupes intergénérationnels de Saint-Martin-d'Hères : 5,50 €
- Collèges, lycées et groupes intergénérationnels hors Saint-Martin-d'Hères : 7.00€
- Pour les spectacles jeunes publics dans le cadre d'accords avec les groupes, MJC, centres sociaux, ou autres : 5.00 €
 - Le tarif « Dernière minute »-1 heure avant le début du spectacle : destiné aux demandeurs d'emploi, lycéens, étudiants, bénéficiaires des minima sociaux (RMI, RSA, AAH, Minimum vieillesse) sur présentation d'un justificatif : 8.00€.
 - Le tarif « Réduit » est ouvert aux titulaires des cartes Alices, Cezam et Loisirs.
 - Le tarif « Découverte » et « Détaxe » sont ouverts aux catégories suivantes sur présentation d'un justificatif : bénéficiaires des minima sociaux (RMI, RSA, AAH, Minimum Vieillesse) et pour les intermittents et le personnel des salles de spectacles, selon les catégories des tarifs.
 - Avantage abonné : possibilité pour l'abonné d'acheter en cours de saison une place supplémentaire ou plusieurs au même tarif que celui de son abonnement, pour d'autres spectacles qui ne figurent pas dans son bulletin d'abonnement.

- Le tarif « Ami-Abonné » 1 place achetée dans la saison pour 1 spectacle choisi dans le cadre de l'abonnement permettant à un ami de découvrir un spectacle abonné : adossé au tarif abonnement de l'abonné.
- Le tarif de 8,00 € : pour les collégiens, lycéens et groupes d'étudiants d'au moins 10 personnes en séances publiques dans le cadre de sorties scolaires ou universitaires pour les séances publiques.

Certains billets édités, dont la valeur est de 0,00 €, correspondent aux :

- gratuits pour les spectacles gratuits,
- invitations pour le protocole de la Ville de Saint-Martin-d'Hères, la presse, le personnel du spectacle vivant et de L'heure bleue, les compagnies, les producteurs, les directeurs de salles de spectacles, les partenaires institutionnels ou artistiques,
- exonérations pour les groupes ou associations constitués à partir de 10 personnes (CE, COS, groupes scolaires, groupes particuliers, MJC),
- exonérations pour les : - écoles maternelles à partir de 4 enfants,
- écoles primaires à partir de 8 enfants,
- collèges, lycées et universités à partir de 10 personnes.

DIT

Que ces tarifs prendront effet à l'ouverture de la billetterie en juin 2015.

Que les recettes ainsi générées seront inscrites au budget de la Ville selon l'imputation CUHEBL/314/7062/SPVI.

*Adoptée : 38 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
1 pour Alternative du Centre et des Citoyens
1 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 pour UMP*

38 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°4 à la convention cadre de résidence artistique d'une durée de trois ans (2013-2014-2015) sur le territoire de la Ville avec la Fabrique des Petites Utopies.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°4 à la convention cadre de résidence artistique d'une durée de trois ans (2013-2014-2015) sur le territoire de la Ville avec la Fabrique des Petites Utopies, pour la mise en œuvre notamment des projets de spectacles et les ateliers de pratique artistique et de médiation culturelle pour la saison culturelle 2015-2016.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant pour l'année 2015.

DIT

Que les dépenses seront imputées au service spectacle vivante CUHEBL / 314 / 6042 / SPVI / 3 SPEVIV.

*Adoptée : 37 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens
2 pour UMP*

39 - Dispositif « M'ra » - Carte Région Rhône-Alpes : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention « spectacle vivant / festival » avec le Conseil Régional Rhône-Alpes jusqu'au 31 mai 2019, concrétisant les modalités de partenariat pour la salle de spectacles l'Heure Bleue.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention à intervenir avec la région Rhône-Alpes, afin de faire bénéficier les lycéens de cette prestation.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention jusqu'au 31 mai 2019.

DIT

Que la recette correspondante est comprise dans le budget de fonctionnement du service spectacle vivant.

DIT

Que les recettes correspondantes seront imputées au budget de la ville CUHEBL / 314 / 7062 / SPVI.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

40 - Dispositif « M'ra » - Carte Région Rhône-Alpes : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention Cinéma avec le Conseil Régional Rhône-Alpes jusqu'au 31 mai 2019, concrétisant les modalités de partenariat pour la salle de Cinéma Mon Ciné.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention à intervenir avec la Région Rhône-Alpes, permettant aux lycéens de bénéficier des avantages inhérents à la carte « M'RA ».

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention jusqu'au 31 mai 2019.

DIT

Que les recettes correspondantes seront imputées au 706/MONCI/BILLET sur le budget annexe cinéma.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

41 - Adoption du règlement de mise à disposition de matériel communal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Le règlement de mise à disposition du matériel communal tel qu'annexé à la présente délibération.

FIXE

Les tarifs appliqués en cas de perte, vol ou casse du matériel sont les suivants :

Désignation de l'article	Coût unitaire de facturation (TTC)
• Matériel Festif (Prestations Matériels) :	
Barrière de rue (dimension : 2 m)	50,00 €
Chaise	32 €
Banc (dimension : L. 183 cm / l.30 cm / H. 44 cm)	50 €
Grille d'exposition (dimension : L. 200 cm / l. 100 cm / poids 9kg)	82 €
Chariot de grilles	268 €
Élément de podium (dimension 2 m x 1m, hauteur 40 cm <u>ou</u> 80 cm), superficie maximum de 40 m ²	294 €
Pied podium 40 cm	7 €
Pied podium 80 cm	11 €
Escalier	64 €
Table de 6 personnes (dimension : L. 183 cm / l. 76cm / H. 74)	58 €
Chariot de tables	275 €
Tente 3 m x 3 m complète	593 €
Mur pour tente 3 m x 3 m	63 €
Porte pour tente 3 m x 3 m	56 €
Tente 6 m x 3 m complète	984 €
Mur pour tente 6 m x 3 m	12 €
Porte pour tente 6 m x 3 m	63 €
Tente 4 m x 5 m complète	2 217 €
Tente de 5 m x 8 m complète	3 359 €
Porte pour tente 5 m x 4 m et 5 m x 8 m	280 €
Mur pour tente 5 m x 4 m et 5 m x 8 m	216 €
• Matériel de sonorisation et d'éclairage de spectacle (l'Heure bleue) :	
Matériel de sonorisation (Pack liberty) pour conférence, réunion, manifestations écoles :	
enceinte amplifiée	1780 €
enceinte passive	357 €
Valise de transport d'une enceinte	500 €
Trépied d'enceinte	79 €
Sac de transport pour trépieds	184 €
câble HP de 10 m	52 €
Micro HF	336 €
micro fil	108 €
câble micro de 10 m	23 €
Pied de table	23 €

Pied de micro	66 €
Cordon MP3 de 2 m	6 €
Matériel de sonorisation de 400 W :	
Enceinte amplifiée	960 €
table de mixage, 6 entrées	274 €
lecteur CD	234 €
pied d'enceinte	84 €
micro fil	108 €
câble micro de 10 m	23 €
Matériel de lumière :	
PC 500 Watt	180 €
Découpe 500 Watt	370 €
Bac de rangement pour 4 découpes	144 €
Câble de sécurité	3 €
Crochet pour tube Ø 35 à 50 mm	9 €
Volet coupe flux à quatre pâles	48 €
Porte filtre	6 €
Pupitre lumière manuel, 24 circuits	211 €
Mallette pour pupitre	456 €
Pied crémaillère	294 €
Pied parapluie coulissant	159 €
Barre de 5 projecteur	70 €
Tube de rallonge	36 €
Bloc gradateur 6 x 2 kw	947 €
Câble DMX (2m, 15m, 25m)	80 €
Câble d'alimentation 32 A de 15m	129 €
Prolongateur de 10m	45 €
Prolongateur de 5 m	34 €
Prolongateur de 2 m	14 €
Triplette	36 €
Doublette	14 €
Écran de projection trépied de taille 1,80m x 1,80m	127 €
Boîte noire – pendrillonage mobile :	
Mât vertical 2,13m à 3,66 m	76 €
Traverse horizontale 2,13m à 3,66m	34 €
Sac tubes	134 €
Embase poignée	94 €
Sac embase	59 €
Rideau 3m x 3,60m	225 €

En cas de non nettoyage du matériel restitué, l'utilisateur devra s'acquitter du montant forfaitaire de 300 €.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

42 - Révision du règlement de fonctionnement des structures petite enfance (crèches, multi-accueils et halte-garderies) applicable au 1^{er} septembre 2015 : Conditions d'accueil et participation financière des familles.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Le règlement de fonctionnement (ci-joint en annexe) dont la mise en application sera effective au 1er septembre 2015.

*Adoptée : 28 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller Municipal Indépendant
7 abstention Couleurs SMH
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens
2 abstention UMP*

43 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer un avenant de prolongation à la convention financière avec la CAF de l'Isère pour la Boîte à Jeux.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant de prolongation de la convention de prestation de service LEAEP « la boîte à jeux ».

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

44 - Poursuite du partenariat Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère / Ville de Saint-Martin-d'Hères dans le cadre du nouveau dispositif VACAF AVEL : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention triennale pour la perception de l'aide aux vacances attribuée aux familles pour les séjours de vacances.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec la Caisse d'allocations familiales de l'Isère pour une période de 3 ans à compter du 01/01/2015.

DIT

Que ces recettes seront versées sur le budget général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

45 - Régularisation du solde 2014-2015 de la subvention Gestion Autonome versée à l'école élémentaire Paul Langevin – Modification de la délibération n°48 du 3 mars 2015.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

ABROGE

La délibération n°48 du 3 mars 2015.

DECIDE

D'affecter à l'école élémentaire Paul Langevin une subvention d'un montant de 544,56 euros correspondant à la régularisation du solde versé au mois d'octobre 2014, montant attribué pour les 12 d'élèves supplémentaires non comptabilisés lors du versement du solde de la subvention gestion autonome 2014-2015.

DIT

Que la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

46 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention financière avec la MJC Les Roseaux.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention financière entre la ville et la MJC Les Roseaux pour une durée d'une année. Le versement de la subvention correspond à 399 852€ pour l'année 2015.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec la MJC Les Roseaux.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget principal de la Ville.

Adoptée : 28 voix pour

27 pour Majorité

1 pour Conseiller Municipal Indépendant

7 abstention Couleurs SMH

2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens

2 abstention UMP

47 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention financière avec la MJC Pont-du Sonnant.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention financière entre la ville et la MJC Pont du Sonnant pour une durée d'une année. Le versement de la subvention correspond à 290 072€ pour l'année 2015.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec la MJC Pont du Sonnant.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

48 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention financière avec la MJC Village.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention financière entre la ville et la MJC Village pour une durée d'une année. Le versement de la subvention correspond à 148 066 euros pour l'année 2015.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec la MJC Village.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

49 - Date et tarifs du marché de Noël 2015.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De fixer :

- la date de la 14^{ème} édition du Marché de Noël **les samedi 12 et dimanche 13 décembre 2015,**
- Les tarifs suivants pour les deux jours:

Tarifs Associations	Sous chapiteau chauffé (10mx40m)	
	Emplacement de 4,5 mètres linéaires	51,00 €

Tarifs commerçants	Sous chapiteau chauffé (10mx40m) Associations et Marché Gourmand	
	Emplacement de 4,5 ml	81,60 €
	Sous chapiteau chauffé (6mx21m) Stands cadeaux	
	Emplacement de 3 ml	71,50 €
	Sous chapiteaux non chauffés Tous produits	
	Stand de 3 ml	46,00 €
	Extérieur (sans chapiteaux)	

	Métrage	10,20 € /ml
	Manège	68,50 €
Tarifs location de matériel pour les commerçants (pour les 2 jours)	Chaise	3.00 €
	Table	8.00 €
	Grille	5.00 €

DIT

Que les recettes et les dépenses seront affectées au budget principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

50 - Versement d'une subvention à l'association « Unité pour la Tunisie ».

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

Le versement d'une subvention "projet" de 2 000 € à l'association "Unité pour la Tunisie".

DIT

Que la dépense est à imputer sur la ligne budgétaire ASSOC/04/6574/VLEC.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

51 - Versement d'une aide de 2 000 euros au Secours Populaire Français pour une action de solidarité en faveur des victimes du séisme du Népal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

Le versement d'une aide de 2 000 euros au Secours Populaire Français, pour une action de solidarité en faveur des victimes du séisme du Népal.

DIT

Que la dépense est à imputer au budget principal de la ville.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

**Signature du secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 28 avril 2015 :**



Pour le Maire,
Cosima VACCA
Adjointe déléguée,